



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle
d'évaluation des apprentissages**

du Collège LaSalle

Décembre 2016

Québec, le 20 décembre 2016

Monsieur Jacques Marchand
Directeur général
Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 14 décembre 2016, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège LaSalle, adoptée par son conseil d'administration le 12 juillet 2016. Cet examen, réalisé conformément au *Cadre de référence* (mai 2012) de l'évaluation des PIEA, a porté sur l'ensemble de la politique, avec une attention particulière aux passages révisés. Dans son rapport d'évaluation de la version précédente (avril 2016), la Commission avait jugé que la politique était satisfaisante. Elle suggérait néanmoins au Collège de s'assurer que l'évaluation finale du cours ait un poids suffisant pour être déterminante dans la réussite du cours.

Le Collège a mis à jour l'article de sa politique portant sur le plagiat et la fraude. Les définitions ont été revues. Aucun autre changement n'ayant été apporté, la Commission réitère la suggestion faite au Collège lors de son évaluation précédente et juge que la PIEA du Collège LaSalle est toujours satisfaisante.

Comme tous les rapports de la Commission, celui-ci est public. Il sera diffusé sur le site Web de la Commission après avoir été transmis à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

Recevez, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Original signé

Céline Durand

p. j. (1)

c. c. M^{me} Marie-France Tassée, directrice des études